

CHARTRE DE BONNE CONDUITE

ET

DU BON DEROULEMENT DU CONCOURS

Tous les participants au concours chorégraphique s'engagent à respecter les règles suivantes :

Article 1 : Se conduire de manière responsable et véhiculer une image positive de son équipe.

Article 2 : S'engage à régler son droit de participation.

Article 3 : S'engage à être ponctuel lors des répétitions et de leur passage sur scène.

Article 4 : A fournir leur bande sonore via mail en format mp3 avant la date du concours (renturiaf@gmail.com)

Article 5 : S'engage à respecter les personnes organisatrices du festival ainsi que les lieux d'accueil. Les lieux devront être nettoyés et débarrassés de tout objet appartenant aux danseurs.

Article 6 : S'engage à respecter et ne pas remettre en cause la décision du jury.

Article 7 : Si j'ai connaissance d'un problème, de toute nature qu'il soit, risquant de perturber le bon fonctionnement du concours, je dois impérativement et immédiatement en informer les personnes organisatrices du festival

Par signature, je déclare avoir lu et compris le présent document et m'engage à m'y conformer sans réserve.

En cas de non-respect de l'un ou de plusieurs de ces articles, je m'expose à des sanctions (avertissement, disqualification) décidées par le responsable du festival.

Nom de l'équipe et du représentant :

SIGNATURE (précédée de la mention « lu et approuvé) :